

06 fév 2006 -11:27

Appartient à Conseil des Ministres du 10 février 2006

Vaccins contre la grippe pour l'Arménie

Transfert de 14.000 doses de vaccins contre la grippe vers l'Arménie

Transfert de 14.000 doses de vaccins contre la grippe vers l'Arménie

Sur proposition de M. Rudy Demotte, Ministre des Affaires sociales et de la santé publique, le Conseil des Ministres a approuvé le transfert de 28.000 doses de vaccin contre la grippe humaine vers l'Arménie. La firme GSK Belgium a demandé au commissariat interministériel contre la grippe l'approbation pour transférer vers l'Arménie, les 28.213 doses de vaccin qui restent dans leur stock. L'Arménie souhaite, au plus tôt, entamer une campagne de vaccination afin de limiter les possibilités de réassortiment entre des virus humains et aviaires. Le Comité Scientifique Influenza a émis un avis favorable, étant donné que la couverture vaccinale dans notre pays n'en est pas compromise. Par souci de sécurité, le Conseil de sécurité a décidé de déjà libérer 14.000 doses. La situation sera ultérieurement évaluée quant à l'éventualité d'une mise à disposition de doses supplémentaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe